

3 mars 2021

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce troisième jour du mois de mars de l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, sont présents :

Laurette Chapados
Claude Roussy
Delisca Doucet (Téléphone)
Réjean Desroches (Téléphone)
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

26-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

27-2021

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que les États Financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 soient acceptés tel que préparés et expliqués par le vérificateur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

28-2021

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 1ER FÉVRIER 2021

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 1er février 2021 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

29-2021

COMPTES

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 03-21 et 03A-21 au montant de 28 117.93\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

30-2021

PETITS OUTILS - GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète les outils manquants.

Adoptée

31-2021

PERMISSION DE VOIRIE - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et

QU'ELLE autorise Nancy Castilloux, directrice générale à signer les permis.

Adoptée

32-2021

DON

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que le don suivant soit fait :

Fondation des sourds du Québec 25\$

Adoptée

33-2021

**RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS**

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée

APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hope, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Claude Roussy et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Hope appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

35-2021

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adhère à URLS -Gaspésie les Iles et qu'elle engage une somme de 105\$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS, Nancy Castilloux et Patricia Delarosbil.

Adoptée

36-2021

**PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3
AU 9 MAI 2021**

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Par conséquent, Il est proposé par Patricia Delarosbil que la Municipalité de Hope proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Adoptée

37-2021

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE
BONAVENTURE POUR L'APPEL D'OFFRES APO-2021-2027
D'UNE DURÉE DE 5 ANS - VOLET AVEC CUIELLETTE
DES MATIÈRES RECYCLABLES.**

CONSIDÉRANT l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

CONSIDÉRANT que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 5 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présents:

QUE la Municipalité du Canton de Hope délègue à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO-2021-2027 d'une durée de 5 ans- Volet « cueillette» des matières recyclables.

Adoptée

38-2021

DEMANDE DE COUPE D'ARBRE

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité refuse la demande de coupe d'arbre sur son terrain.

Adoptée

39-2021

ACTIVITÉ-RAQUETTES

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse un don de 100\$ et ramasse les dons le 6 mars de 12h à 16h pour la fondation Linda Lomore Brown.

Adoptée

40-2021

TAXES MUNICIPALES - CLUB DE MOTONEIGE LES AIGLES BLANCS

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une subvention de 984.18\$ soit remise au Club de Motoneige les Aigles Blancs pour le paiement des taxes municipales 2021.

Adoptée

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

42-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whitton, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

